

La responsabilisation en prévention sur la courbe de Ferron



Josianne Brouillard
jbrouillard@asstsas.qc.ca

De nombreux auteurs évoquent l'importance de responsabiliser les travailleurs pour assurer une meilleure gestion de la SST. Dans quelles conditions les gestionnaires peuvent-ils réaliser ce souhait ?

Marc-André Ferron possède près de 20 ans d'expérience dans le domaine de la gestion de la SST. Auteur, conférencier et consultant en SST, il lançait, en mars dernier, son dernier ouvrage, *Gérer la santé sécurité - Comme par magie - Les trois éléments essentiels*. Cette nouvelle publication présente un schéma, la Courbe de Ferron, qui illustre la chronologie d'efficacité dans la gestion des dangers. Voyons ce que représentent ces trois éléments essentiels selon Marc-André Ferron.

Gestion du design

La gestion d'un design pratiquement parfait dans les moindres détails constitue un élément pour agir efficacement en prévention. En d'autres termes, si les efforts sont d'abord mis à éliminer ou à réduire les dangers à la source, il est juste de croire à une probabilité réduite d'événements accidentels dans l'organisation. Déployer les énergies à concevoir et à entretenir un environnement de travail avec des matériaux de qualité, des espaces suffisants, un éclairage adéquat, des postes de travail ergonomiques, une machinerie en bon état, des équipements sélectionnés aussi pour leur capacité à faciliter le travail, cela signifie réduire les dangers à la source.

Il est possible d'éliminer ou de réduire les dangers à condition de les connaître. La première étape sera donc de les inventorier.

Il est possible d'éliminer ou de réduire les dangers à condition de les connaître. La première étape sera donc de les inventorier.

Cette activité n'aura de valeur que si elle est réalisée sur la base de faits et non d'interprétations, c'est-à-dire à l'aide d'analyses de risques documentées, d'inspections des lieux de travail, d'enquête et d'analyse d'événements accidentels, de statistiques d'accidents, etc. La priorité accordée à la gestion de ces risques sera fonction du niveau de dangerosité. Celui-ci sera établi selon trois critères : la probabilité, la gravité et la fréquence d'exposition à ce risque.

Bref, concevoir et aménager un environnement de travail sain et sécuritaire, repérer et évaluer les risques et se conformer aux exigences réglementaires constituent un des éléments d'une gestion de la prévention, selon Marc-André Ferron.

Gestion des rôles et des responsabilités

L'exécution intégrale des rôles et des responsabilités est un autre élément essentiel en gestion de la prévention. Suite logique des moyens entrepris pour éliminer les dangers ou les réduire à la source, cet élément se traduit par « qui est responsable de quoi » pour prévenir les accidents.



Les gestionnaires de l'organisation connaissent-ils leurs obligations en prévention ? Sont-ils au fait des dangers liés au travail du personnel sous leur supervision ? Les procédures pour gérer les risques d'accident sont-elles respectées ? En cas d'accident grave, l'employeur ne pourra prétendre la méconnaissance des dangers auxquels sont exposés les travailleurs. Il devra plutôt démontrer qu'il a mis en place les moyens nécessaires et les mesures raisonnables pour éviter les accidents. Établir des rôles et des responsabilités vise à assurer que des moyens de prévention sont planifiés, réalisés, vérifiés et corrigés au besoin.

Gestion des ressources humaines

Ici, l'auteur parle de tout le processus de sélection, d'évaluation, d'embauche et d'encadrement du personnel. Connaître les tâches relatives aux postes de travail et les compétences que requièrent ces tâches sauront guider les responsables vers une gestion du personnel favorisant le « bon acteur au bon endroit ».

Cela se traduit par l'importance de reconnaître les capacités et les limites des candidats et des employés en poste à s'acquitter de leurs fonctions avec compétence, ce qui sous-entend de manière à prévenir des situations comportant un risque de blessure lors de l'accomplis-

sement du travail. L'employeur doit offrir le soutien, l'encadrement et la formation lorsque ces moyens peuvent diminuer le risque de blessure. Il doit aussi intervenir en cas de non-respect de procédures, non seulement pour respecter les exigences réglementaires, mais pour assurer son devoir d'autorité afin de faire preuve de diligence.

Alors que les éléments précédents se rapportent à une évaluation factuelle des dangers et à l'établissement de rôles et de responsabilités pour agir en prévention, cet élément a trait à une dimension moins prévisible de la gestion des risques, l'humain. Malgré toute sa bonne volonté, son assiduité ou sa rigueur, un travailleur demeurera toujours exposé à des risques de blessure en raison de divers facteurs relatifs à l'être humain : fatigue, stress, distraction, malaise, condition physique et mentale. C'est pourquoi, dans sa Courbe, Marc-André Ferron situe cet élément en dernière position comme moyen de gestion de la prévention.

Chronologie de la gestion des dangers

Ce que laisse entendre l'auteur, c'est qu'il existe une chronologie dans la gestion des dangers. Il sera difficile de responsabiliser un travailleur en prévention si, au préalable, l'employeur n'a pas su procéder à l'élimination et à la réduction des dangers à la source par la mise en place de procédés, d'aménagements, d'achat et d'entretien d'équipements, tout en veillant au respect des exigences réglementaires qui lui incombent.

Reconnaître ses rôles et ses responsabilités à titre d'employeur, de directeur ou de gestionnaire devra aussi précéder toute activité de prévention orientée sur les comportements humains. Autrement, ce serait comme nager à contre-courant ou déployer beaucoup d'efforts pour en tirer finalement peu de bénéfices. ■

